



Mobilisation des actifs et des retraités le 5 décembre

OUI ! Les retraités sont concernés ! Ils refusent la retraite à points !

« *Chacun cotise selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins* ». Nous tenons à ce principe juste qui a guidé le Conseil National de la Résistance pour mettre en place un système de retraite solidaire, qui réduit les inégalités au travail, qui attribue une pension en prolongement du meilleur salaire. Si les réformes successives ont aggravé sensiblement la situation, nous nous battons pour l'amélioration du système actuel et contre sa destruction.

« *Un euro cotisé donne les mêmes droits* ». Nous nous opposons à ce principe, qui entraîne les retraités actuels et futurs vers une paupérisation certaine et qui accentue à la retraite les inégalités de la vie active.

Réduire les inégalités

Le système actuel réduit les inégalités, il calcule la pension en ne prenant en compte que les meilleurs salaires, le dernier touché pendant 6 mois pour les fonctionnaires, les 10 (avant la « réforme » de 1993 qui a augmenté à 25) meilleures années pour le privé.

Le système à points reproduit les inégalités, la pension dépend de l'ensemble de la carrière. Cela tire la pension vers le bas et pénalise davantage celles et ceux qui ont galéré en début de carrière et en subissant des petits boulots mal payés, des interruptions de carrière, du temps partiel...). Les femmes, déjà pénalisées dans le système actuel, le seront encore davantage.

Comme le dit E. Macron, le monde se partage en deux, entre « *ceux qui ont réussi* » (et ont beaucoup de points et une belle retraite) et « *ceux qui ne sont rien* » (et ont une retraite de m...).

Garantie du niveau de pension

Le système actuel permet de connaître le montant de la pension. Que ce soit dans les régimes du privé comme ceux du public, les règles de liquidation permettent à chaque retraité de connaître longtemps à l'avance le montant de ses droits. Il suffit de connaître deux éléments, le salaire pris en compte et la durée validée de cotisations par rapport à celle exigée (37,5 ans, augmentée par les « réformes » à 41,5 ans et programmée à 43 ans). Pour une durée complète, la pension s'élève à environ 75 % du salaire pris en compte.

Le système à points ne garantit rien, il fige le taux de cotisation et ne s'engage absolument pas sur le montant de la pension. Il faudrait cotiser environ 11,11 € pour acheter un point et lors du départ, le nombre de points déterminera le montant de la pension en fonction de la valeur du point, fixée en 2025 à 0,495 € en cas de départ à 62 ans, 0,5225 € à 63 ans, 0,55 € à 64 ans, 0,5775 € à 65 ans et 0,605 € à 66 ans. C'est illisible, et ces valeurs changeraient chaque année, de façon à équilibrer les comptes. De combien seraient-elles dans 10 ou 30 ans ?

Solidarité et justice

Le système actuel est solidaire. La cotisation est une partie de salaire socialisée, elle est redistribuée en donnant plus à celles et ceux qui ont moins (élimination des mauvaises années, chômage, maternité, maladie, éducation des enfants, invalidité, départ précoce en retraite, réversion, ...). Ces droits font partie du système, ils représentent près d'un tiers de la masse des pensions.

Le système à points redonne en retraite en proportion ce que l'on a réussi à cotiser pendant toute la vie active. Il vise à renvoyer à l'individu au détriment du collectif. Certes, certaines (pas toutes) des solidarités énumérées ci-contre feront l'objet d'attribution de points, mais selon les possibilités du budget de l'État, toujours en recherche d'économies.

Les retraitées et retraités sont directement concernés par la réforme à points

E. Macron et son gouvernement pensent que les retraité-e-s ne réfléchissent pas, les croient sur parole, ils nous rabâchent que la « réforme » des retraites ne nous concerne pas.

C'est faux, au moins pour trois raisons.

1) Le gouvernement annonce clairement que le système de retraite, en léger déficit actuellement, devra être à l'équilibre au 1^{er} janvier 2025, jour de l'application de sa retraite à points.

Comment réaliser l'équilibre ?

- Pas en augmentant les cotisations que la « réforme » fige et que le gouvernement ne cesse de diminuer.
- Reste une pression sur les pensions actuelles, des revalorisations inférieures à l'inflation voire une nouvelle période de gel lorsque les élections municipales seront passées.

2) L'objectif principal de la retraite à points est la maîtrise des dépenses, la « réforme » bloquerait la part des dépenses de pension dans les richesses créées. La même part de pensions pour davantage de personnes en retraite, c'est une plus petite part pour chacun, une baisse des pensions par rapport au niveau de vie des actifs. Actuellement, la pension moyenne est égale à 64,4 % du salaire moyen, en 2050 elle diminuerait à 50,9 %.

3) La revalorisation des pensions et des réversions serait limitée par la « réforme ». Le rapport Delevoye préconise une revalorisation selon l'inflation et la fin des règles actuelles d'attribution des pensions de réversion. Son mode de calcul unique serait défavorable à une partie des retraités. La réversion ne pourrait pas être touchée avant 62 ans !

- Parce que nous tenons aux principes de réduction des inégalités, de garantie du montant de la pension, de solidarité et de justice.
- Parce que les personnes actuellement en retraite sont directement concernées par la « réforme » des retraites.
- Parce que nous revendiquons l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires.

Nous appelons tout le monde à se mobiliser le 5 décembre, à convaincre ses amis et voisins qu'il faut se mobiliser pour refuser la régression sociale et l'augmentation des inégalités, pour imposer l'augmentation des pensions et le progrès social.